AMENAGEMENT : La Société de la Rocade L2 gagne devant le tribunal

La [SOCIETE DE LA ROCADE L2:794044370] est en charge d'un chantier au niveau des deux autoroutes qui passent par la ville de Marseille (Bouches-du-Rhône). Elle avait été assignée par l'inspection du travail devant le tribunal de grande instance de Marseille du fait de risques pour la sécurité des ouvriers. Le TGI vient de rendre son avis, et s'il reconnaît les risques, il estime que c'est à la municipalité et à l'enseigne de distribution Carrefour de procéder aux travaux nécessaires. www.l2-marseille.com